

André Gide et la Colonie

M. André Gide est allé au Congo. Il en est revenu. C'est la rançon des départs qu'il faille s'en revenir. Dans la *N. R. F.* il publie le journal de son voyage. D'un esprit aussi singulier il faut beaucoup attendre. Constatons déjà que ses impressions devant le problème colonial sont dans le même sens que celles de Dorgelès, par exemple, ou de Léon Werth, en Indo-Chine. L'exploitation de l'indigène par le blanc lui apparaît comme une chose monstrueuse. Le désordre aussi de l'administration. Il écrit — et sous sa plume cela ne manque pas de saveur :

Je voudrais, comme dans le Quotidien, ouvrir une rubrique, dans ce carnet : « Est-il vrai que... »

Est-il vrai qu'une Société américaine, installée à Grand-Bassam, y achète l'acajou qu'elle nous revend ensuite comme « mahogany » du Honduras ?

Est-il vrai que le maïs que l'on paie 35 sous en France ne coûte que... etc.

Soucis bien imprévus chez l'auteur des *Caves du Vatican* !

Mais voici où l'on reconnaîtra le lucide et apitoyé juré des *Souvenirs de la Cour d'assises* :

24 et 25 août.

Procès Sambry.

Moins le blanc est intelligent, plus le noir lui paraît bête.

L'on juge un malheureux administrateur, envoyé trop jeune et sans instructions suffisantes, dans un poste trop reculé. Il y eût fallu telle force de caractère, telle valeur morale et intellectuelle, qu'il n'avait pas. A défaut d'elles, pour imposer aux indigènes, on recourt à une force précaire, spasmodique et dévergondée. On prend peur ; on s'affole : par manque d'autorité naturelle, on cherche à régner par la terreur. On perd prise, et bientôt plus rien ne suffit à dompter le mécontentement grandissant des indigènes, souvent parfaitement doux, mais que révoltent et poussent à bout les injustices, les sévices, les cruautés. (Si graves que puissent être les faits reprochés à Sambry, hélas ! nous verrons pire, par la suite).

Ce qui paraît ressortir du procès, c'est surtout l'insuffisance de surveillance. Il faudrait pouvoir n'envoyer dans les postes reculés de la brousse, que des agents de valeur déjà reconnue. Tant qu'il n'aura pas fait ses preuves, un administrateur encore jeune demande à être très étroitement encadré.

L'avocat défenseur profite de cette affaire, pour faire le procès de l'administration en général, avec de faciles effets d'éloquence et des gestes à la Daumier, que j'espérais hors d'usage depuis longtemps. Prévenu de l'attaque, et pour y faire face, M. Prouteau, chef de cabinet du gouverneur, avait courageusement pris place aux côtés du ministère public ce que certains ne manqueraient pas de trouver « déplacé ».

A noter l'effarante insuffisance des deux interprètes parfaitement incapables de comprendre les questions posées par le juge, mais que toujours ils traduisent quand même, très vite et n'importe comment, ce qui donne lieu à des confusions ridicules. Invités à prêter serment, ils répètent stupidement : « Dis : je le jure », aux grands rires de l'auditoire. Et lorsqu'ils transmettent les dépositions des témoins, on patauge dans de l'à-peu-près.

L'accusé s'en tire avec un an de prison et le bénéfice de la loi Bérenger.

Je ne parviens pas à me faire une opinion sur celle des nombreux indigènes qui assistent aux débats et qui entendent le verdict. La condamnation de Sambry satisfait-elle leur idée de justice ?... Je ne sais.

Les lettrés liront les notes de voyage de M. Gide. Mais on voit, par ce que nous venons d'en publier, que le ministère des Colonies et le Gouverneur de l'A. O. F. auraient tort de s'en désintéresser, du point de vue tout spécial de leurs hautes fonctions. Après tant de rapports, un document humain. Ça n'est pas si commun.

Pierre SCIZE.